

2 octobre : journée internationale de la non-violence

Il ne s'agit pas de stigmatiser les personnes, mais il est nécessaire de poser des garde-fous démocratiques afin de contrôler les activités d'agents armés et habilités à user de la violence.

**CIRCULEZ,
Y'A RIEN À VOIR !**



En démocratie, la police a pour rôle de protéger les citoyens de l'arbitraire de la violence. Malheureusement il arrive que les citoyens se sentent soumis à l'arbitraire des violences policières.

Trop de comportements ou de situations dégradantes ou humiliantes ont lieu dans les commissariats et dans la rue de la part d'agent de police.

**POUR LE RESPECT MUTUEL :
NON AUX
VIOLENCES POLICIÈRES.**

Une des choses que je dénonçais déjà quand j'étais au syndicat, c'est la politique du chiffre et la manipulation de l'opinion concernant la délinquance. On a l'impression qu'on vit dans un état de guerre...

Les délits qui sont rentables au sens statistique du terme, ce sont les tous petits délits et surtout les délits – je dirais presque – « créés ».

Témoignage d'un ex-officier de police .

Mouvement pour une
Alternative
Non-violente

187 montée de Choulans
69005 Lyon

04 78 67 46 10

man.lyon@nonviolence.fr

www.nonviolence.fr



Une action de vigilance face aux violences policières

Le 2 octobre est la journée internationale de la non-violence, instaurée par l'ONU en 2007. Des initiatives ont lieu partout dans le monde ce jour-là en faveur de la non-violence.

Le MAN-Lyon vous invite à prendre part à une action nonviolente tournante devant le commissariat du 1er arrondissement de Lyon.

Une situation inquiétante

Nous constatons avec préoccupation que les cas de plaintes contre la police pour violences et atteintes à l'intégrité de la personne sont en augmentation. Trop souvent des **humiliations gratuites** sont commises en garde-à-vue. Trop de personnes témoignent de relations avec la police, vécues comme des agressions qui les blessent durablement. De plus en plus la police accuse de « **délit d'outrage** » des personnes qui se retrouvent interpellées sans délit constaté. Interpellation lorsque des passants se permettent d'intervenir face à des pratiques policières outrancières (paroles ou actes racistes, violence physique non justifiée).

On assiste également à une **criminalisation** croissante des actes militants et politique : prélèvement de l'ADN, délit de solidarité avec les sans papiers,...

Amnesty International a publié en 2009 un rapport intitulé « France : des policiers au-dessus des lois ». L'association y dénonce des **mécanismes de surveillance inadaptés et non conformes aux exigences élémentaires** des conventions internationales relatives au respect des droits humains.

Ne pas stigmatiser mais changer les choses
Il ne s'agit pas de stigmatiser dans leur ensemble les policiers qui font un métier difficile et qui doit avoir sa place dans une démocratie. Il est important de garantir la dimension démocratique de leurs fonctions et le droit de

tou-te-s à être traité sans violences et sans arbitraire. Le **respect mutuel** entre policiers et civils est possible et nécessaire. Cela passe en particulier par l'arrêt du tutoiement vis-à-vis des jeunes et du contrôle répété des papiers aux mêmes personnes dans la journée...

La **politique du chiffre** ajoute une pression supplémentaire importante aux agents de la police.

La formation des agents de police doit être renforcée et adaptée aux exigences de respect de la **dignité humaine** et des principes fondamentaux des droits humains. L'accompagnement psychologique de la police est indispensable.

Construire des garde-fous

Il est nécessaire de construire des garde-fous juridiques et institutionnels solides face aux dérapages possibles des agents de la force publique qui disposent d'armes et sont habilités à faire usage de la violence. C'est nécessaire pour empêcher que se développe un sentiment d'impunité.

Amnesty recommande notamment la création d'une commission indépendante chargée des plaintes contre la police, ainsi que la publication de statistiques régulières sur les plaintes déposées contre les agents de la force publique.

La récente annonce de la suppression de la Commission nationale de déontologie sur la sécurité est un recul démocratique.

Mouvement pour
une Alternative
Non-violente

